



Surendettement et huissier

Par **desespoir06**, le **19/11/2009** à **01:54**

Bonjour,

J'aimerais avoir des renseignements dans le cadre d'un plan de surendettement, ma femme ayant contracté des dettes avant notre mariage, elle a été acceptée par la banque de france et a commencé son plan de surendettement il y a un an environ, tous les créanciers sont payés par ma femme tous les mois sauf un, le credit lyonnais, que ma femme n'a jamais réussi à avoir au téléphone afin de procéder à la mise en place du plan.

À l'époque, elle était hébergée chez un ami à elle, depuis, d'après les dires de l'huissier, des lettres de rappel se sont accumulées à cette ancienne adresse, nous n'avons été mis au courant par la personne qui hébergeait ma femme que depuis hier,.

Mon beau père a pris contact avec l'huissier puisque c'est lui qui a été mis au courant de la situation par la personne qui réside à cette adresse, et là l'huissier lui propose un arrangement, verser 7000 euros de suite et arrêter la procédure. aujourd'hui ma femme appelle l'huissier et bizarrement, les infos changent, il demande 2600 euros avant vendredi et s'arranger ensuite pour des échelonnements de la dette, sinon cela passe en exécution judiciaire (je crois que c'est les termes qu'il a employés), les intérêts sont énormes car le crédit au credit lyonnais était de 6000 euros et l'huissier parle de 11000 à 13000 euros. Quels sont les recours que nous avons, car évidemment nous ne possédons pas de telle somme.

Ma femme est actuellement enceinte de 7 mois, et est arrêtée pour grossesse pathologique.

Nous sommes mariés mais avons contracté un contrat de mariage, qu'est-ce que l'huissier peut saisir à la maison, est-ce que l'ordinateur qui est au nom d'un ami à moi peut être saisi si j'ai la facture qui le prouve????

Est-ce que par rapport au contrat de mariage il y a des choses qu'ils peuvent saisir, même si les factures sont à mon nom???

Peuvent-ils saisir nos deux chiens?????

Ma femme est dans tous ses états, elle n'était vraiment pas de mauvaise foi, puisqu'elle a

toujours respecté le plan pour tous les autres créanciers, Que peut il nous arriver

Nous sommes locataires , peuvent ils saisir des meubles a mon nom , malgré le contrat de mariage??

Nous sommes dégoutés, perdons espoir de nous en sortir et n'avons aucune aide juridique, nous ne savons quoi faire.

Merci d'avance de pouvoir repondre a ma question.